

Image not found or type unknown



Regularisation par mariage avec une résidente

Par **PM11**, le **08/07/2011** à **19:20**

Bonjour,
En France depuis 2004 et vis actuellement dans l'irrégularité. Marié en France en 2009 avec une résidente, nous avons un enfant qui a deux ans. Ma première demande a été rejetée avec une décision de quitter le territoire. J'ai fait appel depuis plus d'une année. Pas de suite... que dois-je faire?
Entre autre, ma femme a trois enfants français qui vivent avec nous. Avec la peur, j'en ose pas travailler avec les papiers des gents donc je suis sans revenu c'est dur.... et je vis dans la clandestinité. Quels délais faudra-t-il pour une réponse?

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **19:36**

Si elle n'est pas Française, vous devez rentrer dans votre pays et il faut qu'elle fasse la procédure de regroupement familial

Par **PM11**, le **11/07/2011** à **13:36**

Il n'y a-t-il pas possibilité de faire un regroupement familial sur place? et pourtant j'ai toute ma vie ici et leur avais donné une promesse d'embauche ferme mais!!!!
Qu'est-ce que ça dit que j'aurai le visa pour revenir vivre avec ma famille?

Par **flo030**, le **11/07/2011** à **21:36**

bonsoir, rnrnce n'est pas normal qu'au bout d'un an vous n'ayez pas de nouvelle du tribunal administratif, avec une oqtfle tribula administratif doit vous repondre dans un delai maximum de 4 mois contactez votre avocat, vous devez avoir un numero de dossier telephonez vous meme au TA ils vous diront ou en est votre dossier.

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **16:05**

[citation]qu'est ce dis que j'aurai le visa pour revenir vivre avec ma famille? [/citation] si elle remplit les conditions de revenus et de logement, oui

Par **PM11**, le **12/07/2011** à **16:18**

au fait mon recours gracieux était fait à la préfecture et non au tribunal administratif. rnrnma femme remplit la condition de logement, mais celle des revenus. rnpa ailleurs, lors de ma demande de régularisation, je leur avait produit un prosse ferme d'embauche mais hélas; rn merci pour vos conseils, je dois donc prendre un avocat pour faire face à ce problème très angouissant rnrnAider moi SVP!!!